



C O M P T E - R E N D U

Conseil de Quartiers 5ème séance

N° 3

(Saint-Philippe, Les Clausonnes, La Chèvre d'Or, La Noria)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 3 octobre 2017 à 18h00, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 20
- ⇒ Déroulé suivant l'ordre du jour :
 - ✚ 18h00 – 18h10 : Ouverture par Mme le Maire
 - ✚ 18h20 – 18h55 : Point information : Les grands projets municipaux du mandat, l'actualité, dans le quartier
 - ✚ 18h55 – 19h30 : Travail en atelier sur les suggestions proposées par les Biotois sur la plateforme Mon Avis Citoyen
 - ✚ 19h30 – 19h40 : Election des citoyens relais
 - ✚ 19h40 – 20h45 : Questions diverses
 - ✚ 20h45 : Fin de la séance

2- Point information :

- ✚ Les grands projets municipaux du mandat :
 - Aménagement paysager du versant des Bâchettes
 - Réfection de la place de l'Eglise
 - Agrandissement du cimetière
- ✚ L'actualité
 - Sécurité et risques majeurs
 - Déploiement de la fibre optique
 - Convention de participation citoyenne
 - Destruction de l'usine Sage
- ✚ Dans le quartier
 - Aire de jeux Saint Philippe

- Obligations légales de débroussaillage (ODL)

LES GRANDS PROJETS MUNICIPAUX DU MANDAT :

Aménagement paysager du versant des Bâchettes

- Conception aboutie
- Consultations lancées
- Automne 2017: Travail de concertation avec la population
- Début 2018: Lancement des travaux

Restauration de la place de l'Eglise

- Démarrage 1^{ère} phase des travaux: Novembre 2017
- Arrêt des travaux pendant la période de Noël
- Démarrage 2^{ème} phase et fin des travaux: 2^{ème} semestre 2018

Agrandissement du cimetière de la Rine

- Début des Travaux: septembre 2017

L'ACTUALITE

Sécurité et risques majeurs

- Campagne d'inscription à la téléalerte
- Distribution du DICRIM
- Commémoration du 3 octobre 2015
- Relai de la campagne Pluie-Inondation
- Travaux réparations
- Suivi Bassin des Horts
- Etude Hydraulique de la Brague
- Courrier Nicolas Hulot + rencontre Secrétaire d'Etat Brune Poirson

La fibre optique a Biot

- Desserte intégrale de Biot en 2022
- 1^{ère} tranche (en cours): Val de Pôme, Saint Grégoire, Les Vignasses, La Baume, Les Castellins, St Julien et les Issarts
- 3000 logements couverts à Biot en 2018

Convention de participation citoyenne

Les principaux objectifs de la démarche :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

→ Convention signée le 8 septembre 2017

Destruction de l'usine sage

- Cet édifice a été détruit au printemps

- Le nœud de vidéosurveillance a également été déplacé
- L'espace libéré sera transformé en espace public

DANS LE QUARTIER

Aire de jeux de Saint Philippe

- Sondage fin août pour déterminer les besoins des habitants
 - une cinquantaine d'enfants fréquentent le site
 - au moins une fois par semaine
 - 2/3 des enfants ont moins de 6 ans
 - 1/3 a entre 6 et 12 ans
 - Les installations proposées semblent correspondre aux besoins exprimés.
- A venir: Visite de quartier pour définir ensemble le projet

OLD

Biot est fortement exposé au risque d'incendie de forêt.

- La Ville de Biot rappelle aux administrés concernés leurs Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
 - Il faut maintenir son terrain en état débroussaillé tout le long de l'année. Le débroussaillage est à effectuer à partir d'octobre, et surtout **avant le 30 juin**.
- A venir: Visite de quartier pour informer les citoyens

3- Election des citoyens Relais

Parmi les administrés présents, neuf personnes se sont portées volontaires pour être citoyens relais.

4- Retour sur les échanges

Question d'un citoyen :

Que fait-on lorsqu'un voisin ne veut pas entretenir son jardin et ignore les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ?

Réponse de la commune :

Madame le Maire indique qu'un service municipal est en charge des OLD pour procéder à un accompagnement spécialisé sur cette question.

Question d'un citoyen :

Peut-on avoir des précisions sur la délimitation concernant les OLD ?

Réponse de la commune :

Madame le Maire indique que les bords de route dans les zones rouges sont débroussaillés par le service municipal de la commune et invite les personnes à se diriger vers Mme Heather ROGERS du service Aménagement Développement Economique et Durable. Celle-ci est joignable au 04.22.10.57.32.

Question d'un citoyen :

Peut-on essayer de changer les horaires des bus scolaires afin qu'ils soient adaptés en fonction des horaires de sorties des collégiens et lycéens ?

Réponse de la commune :

Les bus scolaires sont gérés par la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis), cependant la commune va informer Mme Claudine Maury, Conseillère Municipale déléguée aux transports, de ce dysfonctionnement.

Question d'un citoyen :

Plusieurs problématiques concernant la circulation, la voirie, existent sur le quartier de la Noria, avez-vous des solutions à proposer ?

Réponse de la commune :

Madame le Maire propose d'organiser une visite sur site avec le directeur de ces questions au Conseil Départemental, M. Michel Vincent afin de pouvoir évaluer les possibilités réalisables dans ce quartier.

Question d'un citoyen :

Que vont devenir les zones aujourd'hui désaffectées comme le camping du mistral, et camping de la brague

Réponse de la commune :

La commune de Biot et d'Antibes se sont réunies auprès du Préfet des Alpes-Maritimes pour manifester leur inquiétude sur le devenir des ces zones. Un plan d'aménagement est en cours avec plusieurs possibilités proposées (zones de maraichage, activité de loisirs, zones d'écoulement des eaux,...). Cette question est donc à l'étude actuellement.

Question d'un citoyen :

Comment peut-on réguler la circulation et la sécurité près de l'école Olivari ?

Réponse de la commune :

Une des solutions est de privilégier le transport des élèves en bus scolaire.

Question d'un citoyen :

Qu'en est-il du Bus tram (BHNS) ?

Réponse de la commune :

La deuxième voie pour les voitures est réalisée. Le bus tram va remonter dans une zone de passage doux (vélo, piétons et bus tram) pour pouvoir accéder au rond point de St Philippe.

Il y aura deux voies pour les voitures et une voie pour le Bus Tram. Une conférence de presse aura lieu le 20 octobre 2017 pour informer de la situation du chantier.

20h45 : Fin de la séance et verre de l'amitié